

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024**

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE- DGS
Mme Camile HALLAK-ZABROCKI OU Mme DAUDE - DGOS ayant donné mandat à M. Patrick AMBROISE
M. Jérémie CASABIELHE - DSS - ayant donné mandat à M. Patrick AMBROISE
Mme Laurence PINSON - DGRI-
M. Nicolas ALBIN - DGRI
M. Didier SAMUEL - INSERM -ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
M. LE BIVIC -CNRS- ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
Mme Catherine GRENIER - CNAM
Mme Louise BOURDEL -MSA-
M. Daniel NIZRI - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Dominique BAZY- Fondation ARC
M. Xavier TROUSSARD - FHF -
Mme Karelle HERMENIER- FHF-
M. Franck DENIS - FHP-
Mme Sophie BEAUPERE - UNICANCER -
M. Philippe GIRAUD - Personnalité qualifiée
Mme Frédérique PENAULT-LLORCA - Personnalité qualifiée -
M. Patrick PESSAUX - Personnalité qualifiée -
M. Laurent PANIFOUS -Député - ayant donné mandat à M. GIRAUD
Mme Linda CAMBON - Personnalité qualifiée -
M. Laurent PANIFOUS -Député - ayant donné mandat à M. GIRAUD

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	OBJET	TEXTE	Résultat du vote
1	Approbation du compte financier 2023	<p><i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> <i>Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.</i> <i>Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,</i> <i>Le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2023 entendu,</i> <i>Le rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2023 entendu,</i> <i>Le projet de rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023 entendu,</i> <i>Le projet de rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées entendu,</i></p> <p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 148,3 ETPT, dont 124,3 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 24 ETPT hors plafond d'emplois législatif ▪ 199 426 919 € d'autorisations d'engagement dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 14 380 750 € en personnel 	Votée à l'unanimité

	<ul style="list-style-type: none">○ 30 222 426 € en fonctionnement○ 154 116 939 € en intervention○ 706 803 € en investissement▪ 147 414 409 € de crédits de paiement dont :<ul style="list-style-type: none">○ 14 380 750 € en personnel○ 29 171 205 € en fonctionnement○ 102 907 143 € en intervention○ 955 311 € en investissement▪ 114 178 229 € de recettes▪ 33 236 180 € de solde budgétaire déficitaire <p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ -32 701 818 € de variation de trésorerie (prélèvement)▪ -22 969 223 € de résultat patrimonial (perte)▪ -22 780 772 € d'autofinancement (insuffisance)▪ -23 592 146 € de variation de fonds de roulement (prélèvement) <p>Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat déficitaire de 22 969 223 € en réserve.</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération</p>	
--	--	--

Le 12 mars 2024
Le Président
M. Norbert IFRAH
Signé

Figurent en annexe du présent relevé des délibérations les documents visés dans la délibération N°1

COMPTE FINANCIER 2023
-
TABLEAUX BUDGETAIRES

Document soumis au conseil d'administration du 12 mars 2024

**Document établi en la forme prescrite par
le recueil des règles budgétaires des organismes**

Arrêté N° ECOB2318105A du 20 septembre 2023

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

CF 2023	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
01- Observation et évaluation en santé publique	1 522 256	1 522 256	3 188 712	2 715 735	624 042	6 192 894	311 945	687 887	5 646 955	11 118 772
02- Prévention/Dépistage	1 311 731	1 311 731	643 938	755 475	3 293 433	4 057 799	23 932	23 932	5 273 034	6 148 938
03- Organisation des soins et qualité de vie	1 790 513	1 790 513	1 787 881	1 283 003	1 724 496	1 602 624			5 302 890	4 676 140
04- Innovations thérapeutiques	967 953	967 953	79 772	139 900	3 171 254	4 220 245			4 218 979	5 328 098
05- Recherche translationnelle et clinique	846 821	846 821	205 245	359 610	29 893 002	13 565 808			30 945 068	14 772 239
06- Recherche en sciences humaines et sociale, épidémiologie et santé publique	568 902	568 902	766 807	901 267	9 668 598	10 087 965			11 004 308	11 558 134
07- Recherche intégrée	613 356	613 356	682 474	519 772	72 533 174	34 741 933			73 829 004	35 875 061
08- Recherche fondamentale			5 754	18 907	33 017 148	28 236 613			33 022 902	28 255 520
09- Information des publics	1 558 986	1 558 986	16 084 877	15 314 411	141 792	141 792			17 785 655	17 015 190
10- Autres fonctions d'appui aux métiers	1 295 828	1 295 828	721 617	646 117		8 971			2 017 445	1 950 916
11- Fonctions de pilotage et de support	3 904 403	3 904 403	6 055 350	6 517 007	50 000	50 500	370 927	243 492	10 380 679	10 715 402
TOTAL	14 380 750	14 380 750	30 222 426	29 171 205	154 116 939	102 907 143	706 803	955 311	199 426 919	147 414 409

CF 2023 - CA du 12/03/2024

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR1 2023	CF 2023	BR1 2023	CF 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	35 390 000	33 236 180	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	-	20 169	-	321 162	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e1)	-	418 071	-	651 439	Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	35 390 000	33 674 420	-	972 601	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)			35 390 000	32 701 818	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***			11 686 400	11 437 019	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			23 703 600	21 264 799	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	35 390 000	33 674 420	35 390 000	33 674 420	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CF 2023 - CA du 12/03/2024

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT **INCa**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements (c1)	Encaissements (c2)
Projet Européen CRANE	C 46751100	convention CRANE à reverser NB : le reversement est reporté à 2024 faute de pièces justificatives		111 736 €
Projet Européen PERCH	C 46751200	convention PERCH à reverser	20 169 €	20 169 €
Projet Européen JANE	C 46751300	convention JANE à reverser NB : le reversement est reporté à 2024 faute de pièces justificatives		189 257 €
TOTAL			20 169 €	321 162 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

CF 2023 - CA du 12/03/2024

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.1 Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR1 2023	CF 2023	PRODUITS	BR1 2023	CF 2023
Personnel	13 050 000	12 741 624	Subventions de l'Etat	107 202 400	118 025 986
dont charges de pensions civiles*	705 600	65 069	Fiscalité allouée	12 414 223	4 203 437
Fonctionnement autres que les charges de personnel	33 940 200	32 517 542	Autres subventions	1 919 500	2 927 744
Intervention (le cas échéant)	103 440 000	102 867 143	Autres produits		
TOTAL DES CHARGES (1)	150 430 200	148 126 389	TOTAL DES PRODUITS (2)	121 636 123	125 157 166
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	28 794 077	22 989 233
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	150 430 200	148 126 389	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	150 430 200	148 126 389

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

6.2 Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	BR1 2023	CF 2023
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-28 794 077	-22 989 233
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	700 000	919 284
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-730 833
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-28 094 077	-22 780 772

6.3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR1 2023	CF 2023	RESSOURCES	BR1 2023	CF 2023
Insuffisance d'autofinancement	28 094 077	22 780 772	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 064 800	811 373	Financement de l'Etat par l'Etat		
			Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	29 158 877	23 592 146	TOTAL DES RESSOURCES (6)		
Augmentation du fonds de roulement (7) = (5)-(6)			Diminution du fonds de roulement (8) = (6)-(5)	29 158 877	23 592 146

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.4 Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2023	CF 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-29 158 877	-23 592 146
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	6 231 123	9 109 673
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-35 390 000	-32 701 818
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (incluant la totalité des provisions pour dépréciation de créances)	18 112 080	22 678 811
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 061 907	-1 183 357
Niveau de la TRÉSORERIE	22 173 985	24 862 166

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

CF 2023	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	57 563 986	55 438 825	53 761 097	49 176 251	64 927 653	51 783 215	44 652 552	60 388 467	63 341 620	89 581 355	71 713 268	56 216 789	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	496 762	102 505	69 104	106 641	21 076 965	363 864	22 993 963	27 285	35 822 724	15 626 544	7 902 273	416 892	105 005 523
Subvention pour charges de service public									15 334 229	15 334 229	7 667 115		38 335 573
Autres financements de l'État				0	21 000 000		21 000 000		20 000 000				62 000 000
Autres financements publics						41 750				24 083	30 170		96 003
Recettes propres	496 762	102 505	69 104	106 641	76 965	322 114	1 993 963	27 285	488 495	268 232	204 988	416 892	4 573 948
Recettes budgétaires fléchées	202 160	101 993	3 405	47	974	0	5 316 394	203 192	202 748	202 660	1 968 600	970 533	9 172 706
Autres financements de l'État fléchés							5 000 000						5 000 000
Autres financements publics fléchés											1 966 827		1 966 827
Autres recettes fléchées	202 160	101 993	3 405	47	974	0	316 394	203 192	202 748	202 660	1 773	970 533	2 205 879
Opérations non budgétaires	-21 274	19 276	76 863	20 992 132	-20 401 362	104 821	-137 186	15 784 298	-62 530	-13 417 957	-1 957 655	-6 824	972 601
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	321 162												321 162
Autres décaissements d'opérations non budg.	-342 436	19 276	76 863	20 992 132	-20 401 362	104 821	-137 186	15 784 298	-62 530	-13 417 957	-1 957 655	-6 824	651 439
A. TOTAL DES ENCAISSEMENTS	677 648	223 773	149 373	21 098 820	676 577	468 685	28 173 171	16 014 775	35 962 942	2 411 247	7 913 218	1 380 602	115 150 831
DECAISSEMENTS													
Dépenses budgétaires globalisées	2 604 148	1 466 233	3 899 484	3 872 550	10 611 228	7 218 048	12 003 319	12 674 267	8 891 637	16 112 661	21 228 479	26 222 629	128 804 684
Personnel	1 169 972	595 285	1 686 447	594 240	1 634 264	1 349 822	1 385 516	1 025 531	1 168 370	1 080 809	1 115 428	1 146 228	13 951 912
Fonctionnement	1 175 627	652 983	1 497 658	1 396 886	3 512 641	3 262 089	940 004	655 506	2 548 705	5 937 014	2 213 579	2 010 256	25 802 947
Intervention	258 549	216 525	707 099	1 809 263	5 461 373	2 570 590	9 676 899	10 993 230	5 148 867	9 027 254	17 877 724	23 058 960	86 806 333
Investissement	0	1 440	8 280	72 162	2 950	35 548	900	0	25 695	67 584	21 748	7 186	243 492
Dépenses liées à des recettes fléchées	250 459	26 472	1 208 112	1 097 311	3 575 164	383 965	431 456	348 170	622 681	4 133 060	2 089 604	6 443 269	20 609 725
Personnel	39 055	22 166	59 524	22 127	50 809	32 411	26 132	26 720	28 642	38 564	42 467	40 221	428 837
Fonctionnement	211 404	4 307	507 800	470 543	86 207	351 554	196 156	60 455	94 287	357 905	136 179	891 461	3 368 258
Intervention			222 648	549 780	3 438 148		209 168	260 996	481 141	3 538 333	1 910 958	5 489 640	16 100 811
Investissement			418 141	54 861					18 612	198 258	21 947		711 819
Opérations non budgétaires	-51 798	408 796	-373 377	377 556	-365 378	-2 665	2 480	39 185	208 889	33 613	91 615	69 324	438 240
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	0							20 169					20 169
Autres encaissements d'opérations non budg.	-51 798	408 796	-373 377	377 556	-365 378	-2 665	2 480	19 016	208 889	33 613	91 615	69 324	418 071
B. TOTAL DES DECAISSEMENTS	2 802 809	1 901 501	4 734 219	5 347 417	13 821 015	7 599 348	12 437 256	13 061 622	9 723 207	20 279 334	23 409 698	32 735 223	147 852 649
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-2 125 161	-1 677 728	-4 584 847	15 751 403	-13 144 436	-7 130 663	15 735 915	2 953 153	26 239 735	-17 868 087	-15 496 480	-31 354 621	-32 701 818
SOLDE CUMULÉ (1) + (2)	55 438 825	53 761 097	49 176 251	64 927 653	51 783 215	44 652 552	60 388 467	63 341 620	89 581 355	71 713 268	56 216 789	24 862 168	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

CF 2023 - CA du 12/03/2024

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		35 706 140	24 269 121	24 429 821	15 078 957	8 007 128	4 115 071	-573 629
Recettes fléchées (b)	74 302 925	9 172 706	16 470 000	7 394 464	3 675 174	3 448 233	0	1 500 000
Financements de l'État fléchés	36 500 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	34 713 195	1 966 827	9 470 096	5 286 731	2 580 000	2 580 000	0	1 500 000
Recettes propres fléchées	3 089 730	2 205 879	1 999 904	2 107 733	1 095 174	868 233	0	0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	38 596 785	20 609 725	16 309 300	16 745 327	10 747 003	7 340 290	4 688 700	926 371
Personnel								
AE-CP	1 344 461	428 837	486 500	288 300	288 300	0	0	0
Fonctionnement								
AE	5 452 951	3 885 106	1 878 990	369 700	57 600	0	0	0
CP	3 814 962	3 368 258	2 797 602	975 769	292 183	0	0	0
Intervention								
AE	50 530 294	27 250 054	15 615 800	7 000 000	0	0	0	0
CP	32 914 098	16 100 811	12 375 197	15 184 208	10 166 520	7 340 290	4 688 700	926 371
Investissement								
AE	996 266	335 877	850 000	0	0	0	0	0
CP	523 264	711 819	650 000	297 050	0	0	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	35 706 140	-11 437 019	160 700	-9 350 864	-7 071 829	-3 892 057	-4 688 700	573 629
<i>Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)</i>								
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	35 706 140	24 269 121	24 429 821	15 078 957	8 007 128	4 115 071	-573 629	0

CF 2023 - CA du 12/03/2024

Détail par opération :

TABADO	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		-907 651	-837 115	-236 835	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)	8 676 989	1 983 221	1 180 640	786 731	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	8 613 135	1 966 827	1 180 096	786 731				
Recettes propres fléchées	63 854	16 394	544					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	9 584 641	1 912 685	580 360	549 896	0	0	0	0
Personnel								
AE=CP	188 893	62 267	67 000					
Fonctionnement								
AE	1 149 663	190 968	40 000					
CP	1 124 099	190 968	40 000	0				
Intervention								
AE	10 722 797	0	0					
CP	8 079 687	1 635 518	473 360	549 896				
Investissement								
AE	191 961	23 932	0					
CP	191 961	23 932	0	0				
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	-907 651	70 536	600 280	236 835	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	-907 651	-837 115	-236 835	0	0	0	0	0

Alcochoix	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		103 613	103 613	0	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)	380 000	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	380 000	0						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	276 388	0	103 613	0	0	0	0	0
Fonctionnement								
AE	109 758	103 613						
CP	109 758	0	103 613					
Intervention								
AE	177 455	0						
CP	166 630	0						
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	103 613	0	-103 613	0	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	103 613	103 613	0	0	0	0	0	0

CF 2023 - CA du 12/03/2024

Détail par opération :

Recherche Tabac 2018	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		1 687 198	1 026 135	609 784	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)	8 786 728	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	8 786 030							
Recettes propres fléchées	698	0						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	7 099 531	661 063	416 350	609 784	0	0	0	0
Personnel								
AE=CP	150 175	0	0	0				
Fonctionnement								
AE	124 436	0	0	0				
CP	123 728	0	0	0				
Intervention								
AE	8 560 780	0	0	0				
CP	6 825 627	661 063	416 350	609 784				
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	1 687 198	-661 063	-416 350	-609 784	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	1 687 198	1 026 135	609 784	0	0	0	0	0

Recherche SPA 2020	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		6 517 524	752 560	109 210	189 600	-577 290	140 690	-1 203 920
Recettes fléchées (b)	12 934 030	0	5 790 000	4 500 000	2 580 000	2 580 000	0	1 500 000
Autres financements publics fléchés	12 934 030	0	5 790 000	4 500 000	2 580 000	2 580 000	0	1 500 000
Recettes propres fléchées	0							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	6 416 506	5 764 964	6 433 350	4 419 610	3 346 890	1 862 020	1 344 610	296 080
Personnel								
AE=CP	174 457	107 065	131 200	0				
Fonctionnement								
AE	335 515	151 446	374 800	0				
CP	262 873	220 689	374 800	3 340	0	0	0	0
Intervention								
AE	12 719 435	6 469 079	7 900 000	2 000 000	0	0		
CP	5 979 175	5 437 210	5 927 350	4 416 270	3 346 890	1 862 020	1 344 610	296 080
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	6 517 524	-5 764 964	-643 350	80 390	-766 890	717 980	-1 344 610	1 203 920
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	6 517 524	752 560	109 210	189 600	-577 290	140 690	-1 203 920	0

CF 2023 - CA du 12/03/2024

Détail par opération :

Recherche en Cancérologie pédiatrique - LFI 2019	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		10 495 678	10 506 728	11 421 720	6 562 060	3 619 260	1 630 290	630 290
Recettes fléchées (b)	20 075 106	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0
Financements de l'État fléchés	20 000 000	5 000 000	5 000 000					
Recettes propres fléchées	75 106							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	9 579 428	4 988 950	4 085 007	4 859 660	2 942 800	1 988 970	1 000 000	630 290
Personnel								
AE=CP	515 336	0	0	0				
Fonctionnement								
AE	957 637	64 399	53 000	0				
CP	851 140	22 867	53 000	0	0	0	0	0
Intervention								
AE	12 979 306	5 864 974	4 815 800	5 000 000				
CP	8 062 340	4 966 084	4 032 007	4 859 660	2 942 800	1 988 970	1 000 000	630 290
Investissement								
AE	150 612	0	0	0				
CP	150 612	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	10 495 678	11 050	914 993	-4 859 660	-2 942 800	-1 988 970	-1 000 000	-630 290
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	10 495 678	10 906 728	11 421 720	6 562 060	3 619 260	1 630 290	630 290	0

Recherche en Cancérologie pédiatrique - LFI 2022	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		16 088 844	12 474 430	12 071 160	8 670 220	5 543 390	2 344 090	0
Recettes fléchées (b)	16 500 000	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'État fléchés	16 500 000							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	411 156	3 614 414	403 270	3 400 940	3 126 830	3 199 300	2 344 090	0
Fonctionnement								
AE	0	213 477	0	0	0	0	0	0
CP	0	213 477	0	0	0	0	0	0
Intervention								
AE	1 370 521	14 916 002	0	0	0	0	0	0
CP	411 156	3 400 936	403 270	3 400 940	3 126 830	3 199 300	2 344 090	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	16 088 844	-3 614 414	-403 270	-3 400 940	-3 126 830	-3 199 300	-2 344 090	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	16 088 844	12 474 430	12 071 160	8 670 220	5 543 390	2 344 090	0	0

CF 2023 - CA du 12/03/2024

Détail par opération :

AAP Prénéoplasie / Financement Inserm	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		610 518	610 518	437 658	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	4 000 000							
Recettes propres fléchées	0							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	3 389 482	0	172 860	437 658	0	0	0	0
Intervention								
AE	4 000 000							
CP	3 389 482	0	172 860	437 658				
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	610 518	0	-172 860	-437 658	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	610 518	610 518	437 658	0	0	0	0	0

Filière Intelligence Artificielle et Cancer	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		1 110 417	-367 747	17 123	-342 924	-578 233	0	0
Recettes fléchées (b)	2 950 071	2 189 485	4 499 360	2 107 733	1 095 174	868 233	0	0
Autres financements publics fléchés	0		2 500 000					
Recettes propres fléchées	2 950 071	2 189 485	1 999 360	2 107 733	1 095 174	868 233		
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 839 654	3 667 649	4 114 490	2 467 780	1 330 483	290 000	0	0
Personnel								
AE=CP	315 600	259 505	288 300	288 300	288 300	0		
Fonctionnement								
AE	2 775 941	3 161 203	1 411 190	369 700	57 600	0		
CP	1 343 364	2 720 256	2 226 190	972 430	292 183	0		
Intervention								
AE	0	0	2 900 000	0	0	0		
CP	0	0	950 000	910 000	750 000	290 000		
Investissement								
AE	653 692	311 945	850 000	0	0	0		
CP	180 691	687 887	650 000	297 050	0	0		
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	1 110 417	-1 478 164	384 870	-360 047	-235 309	578 233	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	1 110 417	-367 747	17 123	-342 924	-578 233	0	0	0

CF 2023 - CA du 12/03/2024

	BH1 2023	CF 2023
Stocks Initiaux		
1 Niveau initial de restes à payer nets des retrais d'engagements juridiques sur exercices antérieurs	131 730 864	131 730 864
2 Niveau initial du fonds de roulement	47 270 957	47 270 957
3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-10 293 030	-10 293 030
4 Niveau initial de la trésorerie	57 563 986	57 563 986
4a dont niveau initial de la trésorerie libérée	35 706 140	35 706 140
4b dont niveau initial de la trésorerie non libérée	21 857 847	21 857 847
5 Autorisations d'engagement	199 640 000	199 426 919
6 Résultat patrimonial	-28 794 077	-22 989 223
7 Capacité d'autofinancement (CAF)	-28 094 077	-22 780 772
8 Variation du fonds de roulement	-29 158 877	-23 592 146
9 Opérations bilancielles non budgétaires	0	0
10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	0	0
11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	6 231 123	9 644 034
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements	6 231 123	10 249 104
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements	0	-604 070
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-35 390 000	-33 236 180
12a Recettes budgétaires	115 405 000	114 178 229
12b Dépenses décaissées (Crédits de paiement)	150 795 000	147 414 409
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	0	-534 362
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-35 390 000	-32 701 818
14a dont variation de la trésorerie libérée	-11 686 400	-11 437 019
14b dont variation de la trésorerie non libérée	-23 703 600	-21 264 799
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	6 231 123	9 106 673
16 différence AE-CP	48 846 000	52 012 510
16a Annulations d'Engagement	3 000 000	1 460 786
17 Niveau final de restes à payer	177 575 864	182 282 587
Stocks finaux		
18 Niveau final du fonds de roulement	18 112 060	23 673 811
19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-4 061 907	-1 183 357
20 Niveau final de la trésorerie	22 173 986	24 862 168
20a dont niveau final de la trésorerie libérée	24 019 240	24 289 121
20b dont niveau final de la trésorerie non libérée	-1 845 253	583 048

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau 13 : engagements pluriannuels au titre de l'intervention
Subventions versées, regroupées par année d'engagement
Dont des opérations financées des recettes libérées.

Synthèse par année d'engagement initiale	Soldes des engagements au 31/12/2023	Prévision de versements					Versements abandonnés *
		Palements 2024	Palements 2025	Palements 2026	Palements 2027	Palements 2028	
Subventions 2015	49 016 €	49 016 €					- €
Subventions 2016	- €	- €					- €
Subventions 2017	542 160 €	180 344 €	90 736 €				271 080 €
Subventions 2018	2 310 583 €	1 146 426 €	27 966 €				1 136 191 €
Subventions 2019	5 528 545 €	2 622 708 €	448 392 €				2 457 446 €
Subventions 2020	5 154 246 €	1 091 733 €	1 582 465 €	221 646 €			2 258 402 €
Subventions 2021	15 081 072 €	6 216 794 €	3 202 902 €	1 302 102 €	465 637 €		3 893 637 €
Subventions 2022	32 338 174 €	18 197 763 €	6 237 824 €	2 311 759 €	1 615 815 €		3 975 013 €
Subventions 2023	105 891 129 €	30 728 190 €	31 072 314 €	21 401 481 €	13 835 452 €	4 859 471 €	51 574 €
Total toutes années	166 894 925 €	60 232 974 €	42 662 598 €	25 236 987 €	15 916 904 €	4 859 471 €	17 934 418 €

Tableau 14 : Contributions des membres du GIP INCa hors Etat
Compte financier 2023

Contributions financières directes :	1 580 841 €
LNCC : Co-financement du PAIR Système Nerveux Central	342 489 €
LNCC : Co-financement du PAIR Obésité	-
LNCC : Participation au programme Cancer Info	-
LNCC : soutien au financement des CLIPs à valence pédiatrique	400 000 €
Fondation ARC : Co-financement du PAIR Pédiatrie	45 471 €
Fondation ARC : Co-financement du PAIR Pancréas	-
Fondation ARC : Co-financement du PAIR Système Nerveux Central	459 649 €
Fondation ARC : Co-financements d'essais cliniques de phase précoce	288 252 €
LNCC : cotisation annuelle	5 000 €
Fondation ARC : cotisation annuelle	5 000 €
CNAMTS : cotisation annuelle	5 000 €
MSA : cotisation annuelle	-
FHP : cotisation annuelle	5 000 €
FEHAP : cotisation annuelle	5 000 €
FHF : cotisation annuelle	5 000 €
FNQLCC : cotisation annuelle	-
CNRS : cotisation annuelle	5 000 €
INSERM : cotisation annuelle	10 000 €

1 Faits caractéristiques de la gestion 2023 :

1.1 Organisation :

Dématérialisation accrue des pièces justificatives sur le logiciel comptable : depuis 2018 toutes les factures et les devis ont été déposées sous forme dématérialisées sur SIFAS. Un travail de sécurisation des pièces justificatives sur SIFAS en termes de traçabilité et d'habilitation a été effectué en 2019, ce qui permet d'étendre la dématérialisation sur le logiciel à d'autres documents (marchés et contrats.). Depuis 2020, la dématérialisation est totale sur le service facturier. Le télétravail est pérennisé après le confinement à raison de 2 jours par semaine.

1.2 Financement reçu :

Le montant de la dotation du Ministère des Solidarités et de la Santé est en hausse de 7,08 millions d'euros par rapport à l'année dernière, soit 38,34 millions en 2023 contre 31,26 millions d'euros en 2022, la dernière tranche de versement ayant été annulée en 2022.

La subvention de l'agence nationale de la recherche (ANR) a maintenu son financement de 62 millions d'euros en 2023, comme les années précédentes depuis 2021 alors qu'auparavant son financement s'établissait à 38 millions d'euros depuis de nombreuses années.

En outre, comme l'année dernière, il se rajoute à cette somme une dotation de 5 millions d'euros du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI) dans le cadre de la loi 2019-180 du 8 mars 2019 visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques. Ce versement est effectué sous la forme d'une subvention de charges de service public.

Donc globalement les dotations de l'Etat en 2023 ont diminué de 9,42 millions d'euros par rapport à 2022, et ce malgré le versement cette année de l'intégralité de la dotation du Ministère des Solidarités et de la Santé, contrairement à l'année dernière où la dernière tranche de 7 millions d'euros n'avait pas été versée, en raison du versement l'année dernière d'une somme ponctuelle de 16,5 millions d'euros attribuée par le MESRI dans le cadre du renforcement de la prise en charge des cancers pédiatriques.

Outre ces dotations, des financements fléchés ont été versés à l'établissement en 2023 :

- en vertu de l'arrêté du 21 juillet 2022 fixant la liste des bénéficiaires et les montants alloués par le fonds de lutte contre les addictions aux substances psychoactives au titre de 2022 :
 - o Versement de 1 966 827 euros par la CNAM au titre du programme Tabado (aide au sevrage du tabac). Il s'agit de l'avenant n°4 à la convention concernée.
- en vertu d'un contrat d'aide en subvention de BPI France dans le cadre du programme d'investissements d'avenir "Accompagnement et transformation des filières – Intelligence Artificielle et Cancer". Le montant total de la subvention se monte à 5 788 000 euros et un deuxième versement de 970 533 euros a été effectué en 2023.

ANNEXE

AU COMPTE FINANCIER

2023

Il convient cependant de noter que les recettes fléchées qui se montent cette année à 3 millions d'euros ne sont acquises que si les financements sont utilisés c'est-à-dire dépensés (voir mode de comptabilisation ci-dessous).

2 Les principes et méthodes comptables :

2.1 Principes réglementaires :

Le décret 2005-419 du 03 mai 2005 relatif à l'Inca en son article 1^{er} relatif à l'insertion du chapitre V-I dans le titre Ier du livre IV du code de la santé publique (dispositions réglementaires) a prévu par l'article D.141-657 que :

- La comptabilité de l'Institut national du cancer est tenue selon les règles de la comptabilité de droit public applicable aux établissements publics à caractère industriel et commercial dotés d'un agent comptable. Ce dernier est désigné par arrêté du ministre chargé du budget, après accord du président du conseil d'administration de l'Institut.

Cette disposition a été reprise à l'article 19 de la convention constitutive de l'INCa signée le 6 aout 2013.

Les dispositions relatives au compte financier du Groupement d'Intérêt Public Institut national du cancer font l'objet du décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les comptes de l'INCa sont tenus et arrêtés conformément aux dispositions de l'instruction BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022 (NOR : ECOE2235522J) et de la note de service n° 2015-06-7224 du 16 octobre 2015 relative au plan de comptes des organismes publics nationaux régis par le titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 ainsi que le calendrier d'application.

2.2 Comparabilité des comptes :

2.2.1 Changement de méthode comptable :

L'instruction comptable BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022 reprend, actualise et agrège les fascicules comptables découlant des nouvelles normes comptables applicables aux établissements publics nationaux et GIP et constitue la base réglementaire comptable de la nomenclature commune M-9.

2.3 Méthode de comptabilisation ou d'évaluation

2.3.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

L'INCA intègre en classe 8 (Comptes spéciaux)

- les engagements hors bilan donnés concernant les subventions à verser, les engagements juridiques de la commande publique qui n'ont pas fait l'objet de comptabilisation (certification de service fait) et de paiement.
- Les engagements hors bilan reçus et les subventions à recevoir dans le cadre de conventions pluriannuelles de recettes, y compris les conventions européennes.

En 2023, le montant des engagements donnés s'élève à 182 280 445 €, dont 168 894 925 € au titre des subventions à verser, 13 385 520 € au titre des engagements juridiques de la commande publique, dont 5 459 472 € en euros liés au bail.

Le montant des engagements reçus s'élève à 9 737 548 € en 2023, en baisse de plus de moitié par rapport à 2022, en raison d'un faible nombre de nouvelles conventions et du paiement des échéances 2023 des anciennes conventions.

Les engagements reçus comprennent 660 593 € euros de subventions européennes.

2.3.2 Informations sur les critères de rattachement des charges à l'exercice :

2.3.2.1 En mode GBCP l'impact en comptabilité générale se fait dès la certification du service fait (CSF). Par conséquent la date du CSF est le critère de rattachement des charges à l'exercice indépendamment de la réception et du paiement de la facture.

Les CSF peuvent donc être établis jusqu'au dernier jour de l'année. Il est donc demandé aux services, conformément au calendrier de fin de gestion élaboré conjointement par les services ordonnateurs et comptables, de s'assurer de l'exhaustivité des CSF relatifs à l'exercice 2023 avant la fin de l'année car au-delà les CSF seront rattachés à l'exercice suivant et le cas échéant il sera nécessaire d'établir des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur l'exercice en cours.

2.3.2.2 Factures fournisseurs d'exploitation et fournisseurs d'immobilisation non parvenues, charges liées aux rémunérations et accessoires :

Le service fait conforme à l'engagement juridique intervenu au plus tard le 31.12.2023 constitue le critère de rattachement.

2.3.2.3 Dépenses d'intervention :

La signature par l'INCa au 31 décembre 2023 de la convention ou décision attributive constitue le critère de rattachement des versements initiaux.

La validation du rapport intermédiaire et la date anniversaire prévue par l'acte attributif constitue le critère de rattachement des versements intermédiaires.

La validation du rapport final constitue le critère de rattachement des versements finaux.

Loyer

Un nouveau bail a été signé fin 2017 et prend effet au 01/01/2018. Il s'agit d'un bail commercial classique avec un engagement ferme sur trois ans et renouvelable à l'issue de cette période jusqu'à un maximum de 9 ans. Le bail a donc été renouvelé pour une autre période de 3 ans (2021 à 2023).

2.3.3 Informations sur les critères de rattachement des produits à l'exercice :

2.3.3.1 Créances de gestion courante constatées mais non titrées au 31 décembre 2023 :

En cas d'absence de pièces justificatifs suffisantes. Un produit à recevoir est alors constaté comptablement.

2.3.3.2 Créances relevant de l'intervention :

Le constat de trop perçu ou de non utilisation des fonds versés dans le cadre des décisions attributives de subventions constituent les faits générateurs du rattachement. En cas d'absence de pièces justificatives suffisantes, un produit à recevoir est constaté comptablement.

2.3.3.3 Créances liées aux rémunérations ou aux personnes :

Les constats de trop perçu ou droits à indemnités journalières constituent les faits générateurs du rattachement. Ces constatations sont automatisées dans le cadre du train de paie (interface par l'application de la paie sur le logiciel comptable) à travers la constatation de produits à recevoir.

2.3.3.4 Créances liées aux recettes fléchées :

S'agissant de recettes soumises à condition, leur mode de comptabilisation diffèrent des subventions classiques sans condition, conformément à l'instruction BOFIP-GCP n°13-0022 du 05/12/2013.

Les constats de produits se font à partir de l'état des dépenses réalisées dans l'année au titre de la recette fléchée. Dans la mesure où l'état des dépenses ne peut être réalisé qu'en période d'inventaire comptable, les recettes fléchées à constater en produits sont comptabilisées en produits à recevoir. Sur l'exercice suivant, un titre de recette de régularisation sur le compte de classe 7 est émis et va neutraliser l'extourne du produit à recevoir.

Dans la totalité des cas, les recettes fléchées sont versées en intégralité une fois pour toute dès la notification du versement dans le cadre d'une convention, avant l'acquisition du droit octroyant la subvention. Les sommes ainsi versées sont donc considérées comme des avances et imputées sur le compte 4419 (avances reçues sur subventions).

Les titres de régularisation émis en début d'année suivante sur le compte de classe 7 à l'appui des états des dépenses réalisées sont donc des titres de récupération d'avance.

3 Informations relatives aux postes du bilan :

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur Brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisition/transfert	Par virement de poste à poste	Cessions/mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	3 849 224,00		798 300,74			4 647 524,74
Immobilisations en cours incorporelles						
Avances sur immobilisations incorporelles	180 690,75		90 999,76	180 690,75		90 999,76
Immobilisations corporelles	2 272 787,51		102 763,53			2 375 551,04
Immobilisations financières						
Total	6 302 702,26		992 064,03	180 690,75		7 114 075,54

3.1.2 Amortissements : mode et durée

Les amortissements sont calculés conformément à la méthode et la durée fixée par le conseil d'administration dans sa délibération n° 8 du 23 mai 2007 :

- l'amortissement est pratiqué dès la mise en service du bien
- amortissement linéaire prorata temporis

3.1.4 Créances

L'actif circulant de l'INCa est constitué de créances à court terme :

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autres créances immobilisées			
Créances de l'actif circulant :			
- Créances sur des entités publiques	552 287,36	552 287,36	
- Créances clients et comptes rattachés	5 470,00	5 470,00	
- Avances et acomptes versés sur commandes			
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers			
- Créances sur autres débiteurs	14 934 374,34	14 934 374,34	
- Charges constatées d'avance	413 158,00	413 158,00	
Total	15 905 289,70	15 905 289,70	

3.2 Passif

3.2.1 Provisions :

3.2.1.1 Dotations de l'exercice :

Une dotation de provision à hauteur de 45 015 € a été comptabilisée pour enregistrer les indemnités de fin de carrière portant le montant total de cette provision à 242 529 €.

Concernant les provisions CET, le montant du provisionnement net passe de 251 908 € en 2022 à 263 339 €, une dotation sur provisions ayant été comptabilisée pour 11 431 €.

Une provision complémentaire de 43 408 € a été effectuée, dans le cadre

3.2.1.2 Reprise d'une provision :

La provision pour risques, d'un montant de 692 294 € correspond à un litige avec la société Intellia qui avait décidé de faire appel d'une décision de 2019 qui lui était pourtant favorable puisque notre établissement a payé la somme de 100 353,13 euros à Intellia. Cette affaire a

Nature des immobilisations	Durée retenue
Logiciels	2 ans
Autres concessions	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	2 ans

2. - Immobilisations corporelles :

Nature des immobilisations	Durée retenue
Agencement, Aménagement de terrains	15 ans
Constructions	50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Installations générales, agencement	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Mobilier	5 ans

3.1.3 Tableau des amortissements

Rubriques	TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023			
	Montant des Amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 748 097,82	375 301,02		4 123 398,84
Immobilisations corporelles	2 006 357,88	100 770,12		2 107 128,00
Total	5 754 455,70	476 071,14		6 230 526,84

été dénouée en 2023, par un jugement en deuxième instance de la Cour d'appel Administrative de Versailles en date du 17/03/2023, qui ramène le montant à payer à 91 216,36 euros. Suite à ce jugement de deuxième instance la partie adverse, après avoir déposé un pourvoi en cassation, s'est finalement désisté, épuisant donc tout recours, et rendant donc la provision caduque, qui a été reprise en totalité.

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2023				
Rubriques	Montant des Provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des Provisions cumulées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	692 294,00		692 294,00	
Provisions pour charges	197 514,00	45 015,00		242 529,00
Autres provisions	251 908,52	54 838,92		306 747,44
Total	1 147 716,52	99 853,92	692 294,00	549 276,44

3.2.1.3 Dettes

Le passif d'exploitation de l'INCa est constitué de dettes à court terme :

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 200 344,42	2 200 344,42		
Dettes fiscales et sociales	1 899 744,58	1 899 744,58		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0		
Avances et acomptes reçus	11 385 440,33	11 385 440,33		
Dettes diverses	1 603 117,64	1 603 117,64		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	17 088 646,97	17 088 646,97		

3.2.2 Information sur les postes hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan est effectué en classe 8.

Les tranches de financement – intermédiaires et de solde– qui, selon les clauses des actes attributifs de subvention pluriannuelle, interviendront sur les exercices suivants ont fait l'objet d'un enregistrement en comptes spéciaux de classe 8 : ces sommes correspondent aux engagements donnés par l'établissement.

Les tranches de financement –intermédiaires et de solde– qui, selon les clauses des conventions pluriannuelles de recette, interviendront sur les exercices suivants ont fait l'objet d'un enregistrement en comptes spéciaux de classe 8 : Ces sommes correspondent aux engagements reçus par l'établissement.

Enfin, les tranches de financement correspondant à des engagements juridiques ferme dans le cadre de la commande publique font depuis 2017 année l'objet d'un enregistrement en comptes spéciaux de classe 8, il s'agit d'engagements juridiques n'ayant pas fait l'objet de paiement et n'ayant pas encore été comptabilisés dans les comptes de charges ou d'immobilisations car les prestations y afférents ne seront réalisées que sur les exercices suivants.

Les tableaux ci-dessous retracent les engagements donnés (intervention et fonctionnement) et les engagements reçus (convention de recettes et conventions européennes) recensés au 31 décembre 2023.

Tableau 13 : engagements pluriannuels au titre de l'intervention
Subventions versées, regroupées par année d'engagement
Dont des opérations financées des recettes fléchées.

Synthèse par année d'engagement initiale	Soldes des engagements au 31/12/2023	Prévision de versements					Versements abandonnés
		Paiements 2024	Paiements 2025	Paiements 2026	Paiements 2027	Paiements 2028	
Subventions 2015	49 016 €	49 016 €					€
Subventions 2016	- €	- €					- €
Subventions 2017	542 160 €	180 344 €	90 736 €				271 080 €
Subventions 2018	2 310 583 €	1 146 426 €	27 966 €				1 136 191 €
Subventions 2019	5 828 545 €	2 622 708 €	448 392 €				2 457 446 €
Subventions 2020	5 154 246 €	1 091 733 €	1 582 465 €	221 646 €			2 289 402 €
Subventions 2021	15 081 072 €	6 216 794 €	3 202 902 €	1 302 102 €	465 637 €		3 883 637 €
Subventions 2022	32 338 174 €	18 197 763 €	6 237 824 €	2 311 769 €	1 615 816 €		3 975 013 €
Subventions 2023	105 891 129 €	30 728 190 €	31 072 314 €	21 401 481 €	13 835 452 €	4 859 471 €	3 942 648 €
Total toutes années	166 894 925 €	60 232 974 €	42 662 598 €	25 236 987 €	15 916 904 €	4 859 471 €	17 934 418 €

Engagements pluriannuels hors bilan au titre du fonctionnement et de l'investissement
Engagements en attente de service fait, par typologie et année d'engagement

	Soldes des engagements au 31/12/2023	Prévision de versements					Versements abandonnés
		Paiements 2024	Paiements 2025	Paiements 2026	Paiements 2027	Paiements 2028	
Bail RWBy	6 489 472 €	1 819 824 €	1 819 824 €	1 819 824 €	1 819 824 €		
Autres contrats à engagement ferme	2 807 040 €	2 311 838 €	190 707 €	202 865 €	64 305 €		
Bons de commande	5 118 988 €	4 802 474 €	253 211 €	63 303 €			
Total	13 386 520 €	8 934 136 €	2 263 742 €	2 086 092 €	64 305 €		

Engagements pluriannuels reçus non titrés au 31/12/2023
conventions de recette par financeur et par projet

Financeur	Objet du financement	Solde des engagements non titrés au 31/12/2023						Montant 2028	Montant 2029
		Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Montant 2029		
UNIC	AAP PAIR PEDIATRIE	41 980 €							
	AAP PAIR PANCREAS	110 309 €							
	PAIR OBESITE et CANCERS	1 518 921 €	433 978 €	433 978 €	216 989 €				
	AAP PAIR TUMEURS CEREBRALES	513 702 €	342 469 €	171 233 €					
	AAP PAIR PANCREAS	110 309 €	74 914 €						
	AAP PAIR TUMEURS CEREBRALES	738 991 €	459 649 €	108 108 €	54 054 €				
	CLIP Projet VANTIL - Di Bourg	16 139 €	16 139 €						
	CLIP Projet Agadir - Dr Italiano	97 192 €	46 346 €						
	CLIP Projet COTESAIRE - Dr Corradini	52 128 €		57 128 €					
	CLIP Projet SMART - CAMA/INIB - Dr Carli	113 534 €	37 845 €	18 922 €	18 922 €				
	CLIP Projet SPARTO - S. Ducassou	89 828 €	44 914 €		44 914 €				
	CLIP Projet DDR-IMUNE - S. Poché-Vinay	442 307 €	88 477 €	88 477 €	88 477 €	44 238,65 €			
	CLIP Projet AMPHISARC - J.Y. Bloy	53 605 €	26 803 €		26 803 €				
	CLIP Projet TUMOR	1 129 712 €	1 129 712 €						
ONAM	Programme IBDADO	1 950 000 €							
BPI-France	Programme Intelligence Artificielle et Cancer	302 720 €	994 513 €						
ASTRA	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
AMGEN	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
JANSSEN	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
MSD France	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
NOVARTIS PHARMA	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
PREZER	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
PIERRE FABRE	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
ROCHE	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
BRISTOL-MYERS	Plateforme de Données en Cancérologie	200 000 €	100 000 €	100 000 €					
Total toutes années		9 016 955 €	6 527 737 €	1 601 613 €	908 930 €	378 442 €	44 238 €	44 238 €	

Engagements pluriannuels reçus non titrés au 31/12/2023
conventions de recette "Union européenne" par financeur et par projet

Financeur	Objet du financement	Soldes des engagements au 31/12/2023					
		Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	
SCIENSANO	ONONGS						36 222 €
ASBL	BUMPER	6 801 €					6 801 €
Ministere della Salute Rome	TRANSCAN 3						74 986 €
Istituto Superiore di Sanita Roma	Joint Action roll out large-scale human papillomavirus vaccination campaigns_PERCH						12 930 €
IRCCS Istituto Nazionale de Tumori	Joint Action Network of Comprehensive Cancer Centres: Establishment of new EU Network of Expertise on Cancer and Cancer Conditions_JANE						22 752 €
MACIONALINI INSTITUT ZA JAVNO ZDRAVJE	Joint Action Network of Comprehensive Cancer Centres: Preparatory Activities: Creation of a National Comprehensive Cancer Centres and EU Networking_CFRANE						51 958 €
INSERM	4UNCAN.eu						8 028 €
IMI	TZEVOLVE						304 922 €
ANSES	JA Tabac 2						26 973 €
ACIB	EchS						72 683 €
Helixadr	JA PreventiCD						42 337 €
Total toutes années							168 546 €

4 Informations relatives au compte de résultat :

4.1.1 Résultat de l'exercice

Le résultat de la gestion constitue un déficit de 22 969 223,15 €, les produits s'élevant à 125 157 166,29 € et les charges à 148 126 389,44 €

Son affectation sur le compte de réserve sera proposée au conseil d'administration après le vote du compte financier 2023.

Concernant les charges de l'exercice 2023 :

CHARGES 2023

Les charges 2023 s'élèvent à 148 126 389,44 €

Elles sont constituées par :

Les charges d'interventions :	102 867 143,33
Subventions versées dans le cadre des appels à projets	84 760 112,99
Autres subventions	18 107 030,34

Les charges de personnel :	12 741 604,00
Salaires et traitements	8 815 524,25
Charges sociales	3 926 079,75

Les charges de fonctionnement :	31 598 358,09
Achats de fournitures énergie, consommables	189 263,84
Locations et charges locatives	4 119 331,63
Travaux d'entretien et réparations	556 157,23
Assurances	25 507,52
Etudes et recherches	1 814 630,99
Documentation	98 232,30
Colloques, séminaires et conférences	1 034 859,60
Personnel extérieur à l'établissement	281 276,33
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 942 008,13
Publicité, relations publiques (campagnes d'information)	13 412 155,28
Transports de biens (routage)	351 940,69
Déplacements, missions, réceptions	584 727,99
Frais postaux et de télécommunications	49 037,60
Services bancaires	2 444,00
Diverses prestations extérieures	5 253 641,50
Impôts et taxes	1 760 793,65
Redevances sur brevets, droits d'utilisation, droits d'auteurs	59 707,46
VCEAC	0
Pertes de change, charges d'intérêt et petits reliquats	202,75
Autres charges diverses	343,21
Pénalités, amendes, don, libéralités	19 867,35
Charges de gestions provenant de l'annulation de titres de recettes	42 229,04

Les dotations aux amortissements et provisions	919 284,02
Amortissements	476 071,14
Provision pour risques et charges	99 853,92
Provision pour dépréciation des actifs circulant	343 358,96

On peut noter que les charges de personnel s'élèvent à 12 741 604,00 € soit 8,60 % du total des charges, les charges d'intervention représentent 69,45 % et s'élèvent à 102 867 143,33 €, les charges de fonctionnement à 31 598 358,09 € soit 21,33 % dont les impôts et taxes pour 1 760 793,65 € (dont 1 589 331,70 € d'impôts et taxes sur salaires).

Concernant les charges diverses (comptes 658), elles se montent à 62 439,60€, en forte baisse par rapport à 2022 dont le montant s'établissait à 292 819,55 €. Cette somme se détaille principalement de la façon suivante :

- Des réductions de recettes pour 42 229,04 € dont :
 - o 33 818,24 € correspondant à un trop perçu sur la convention de recette PIK BIO de la fondation ARC.
 - o 8 410,80 € correspondant à une réduction du titre de recette 2023/1082 dans le cadre d'un trop perçu de la convention de subvention 2019-216 du Centre Mutualiste de Rééducation Fonctionnelle d'Albi.
- D'un montant de 19 867,35 € concernant des intérêts moratoires liés à des dépassements du délai global de paiement, conformément à la note de service DGFIP n°13-0021 du 19 novembre 2013 – Décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Concernant les produits de l'exercice 2023 :

- **Les subventions des ministères de tutelle s'élèvent à 105 335 573 € euros** et représentent 84,17 % des produits. Sur cette somme, 5 millions d'euros ont été versés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au titre du fonds pédiatrie.
- **Les contributions des membres du GIP s'élèvent à 2 191 336,83 €** dont 1 398 435,25 € de recettes provenant de la LNCC et 752 901,58 € de la Fondation ARC. Le reste provient des cotisations des membres du GIP.
- **Les autres financements s'élèvent à 1 292 655,50 €** et concerne Santé Publique France dans le cadre d'une convention de recette de co-financement des registres.
- **Les reversements sur subventions se sont élevés à 881 858,13 euros.**
- **Les subventions fléchées en provenance de la CNAM** pour le compte de l'Etat dans le cadre de différents programmes visant à la réduction du tabagisme et des addictions pour un montant total de 8 215 253,27 euros (produits constatés à partir de l'état des dépenses de l'année) répartis comme suit :
 - o 1 896 291,06 € au titre du programme "TABADO"
 - o 661 062,91 € au titre du programme "réduire le tabagisme"
 - o 5 657 899,30 € au titre du programme de lutte contre les addictions

- **Le contrat d'aide en subvention de BPI France** qui constitue une recette fléchée, pour un montant de 4 475 159,25 € (produit constaté à partir de l'état des dépenses de l'année). A noter que bien que le montant total du projet dépasse le montant du financement (financement partiel), BPI prend en charge 100% des dépenses présentées jusqu'à hauteur du financement.

5 Délibérations du conseil d'administration à portée financière :

- Approbation du budget rectificatif 2023 en date du 17/10/2023.
- Approbation des cotisations des membres du GIP en date du 12/12/2023.

6 Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires 2023 dus au commissaire aux comptes s'élèvent à 44 896 €.

7 Effectifs

Les effectifs sous plafond de loi de finances s'établissent pour l'année 2023 à 123,5 ETPT. Les effectifs hors plafond de loi de finances s'établissent pour l'année 2023 à 24 ETPT.

ETPT 2023 par statut (sous plafond et hors plafond)	
Droit privé	143,8
Fonctionnaire détaché	3,6
Total	147,4
Mise à Disposition	1,1

ETPT 2023 par catégorie	
Cadre	133,7
Employé	13,7
Total	147,4

8 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est devenu une composante obligatoire de l'annexe, par l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018, en référence à l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) du 11 octobre 2018 relatif à l'évolution de la norme 1 du recueil des normes comptables pour les établissements publics.

Ce tableau est destiné à expliquer la variation de trésorerie de l'exercice et à retracer l'origine de cette trésorerie, en la rattachant à différents flux (liés à l'activité, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement. Il reprend ainsi toutes les opérations de l'exercice qui se sont traduites par des mouvements de trésorerie, que ces flux soient entrants (encaissements) ou sortants (décaissements).

Pour l'exercice 2023, la variation de trésorerie est de -32 701 818,36 €, le solde de la trésorerie passant de 57 563 986,40 € au 31/12/2022 à 24 862 168,04 € au 31/12/2023.

Cette variation s'explique en grande partie par le résultat comptable mais également par une hausse importante des créances, notamment des produits à recevoir liés aux recettes fléchées soumises à condition de réalisation, et une baisse importante des dettes, particulièrement des avances reçues sur subventions liées à ces mêmes recettes fléchées soumises à condition.

Globalement, la forte hausse des dépenses, y compris des dépenses fléchées, explique cette variation.

Tableau des flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
RÉSULTAT NET	-22 969 223,15	7 536 459,91
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions,		360 258,14
Plus-values de cession	188 450,69	-199,11
Autres ⁵	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁶	-9 042 859,62	-1 666 164,01
- Créances et dettes liées à l'activité	-66 813,00	-371 828,00
- Compte d'imputation provisoire	-31 890 445,08	9 934 909,17
TOTAL (I)	-31 890 445,08	9 934 909,17
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		799,20
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
DÉCAISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-708 609,75	-187 249,47
Acquisitions d'immobilisations financières	-102 763,53	-113 144,33
Autres opérations	-	-
TOTAL (II)	-811 373,28	-299 594,60
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Dotations en capitaux propres		
Emissions d'emprunts		
Autres opérations		
DÉCAISSEMENTS		
Remboursements d'emprunts		
Autres opérations		
TOTAL (III)	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS		
DÉCAISSEMENTS		
TOTAL (IV)	-32 701 818,36	9 635 314,57
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=III+IV)	57 563 986,40	47 928 671,83
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	24 862 168,04	57 563 986,40
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	24 862 168,04	57 563 986,40

⁵ Notamment, le cas échéant, des dividendes.

⁶ À détailler par grandes rubriques (stocks, créances et dettes liées à l'activité, comptes d'imputation provisoire non débouçés).

